



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....35
 Pouvoirs.....07
 Excusé..... 00
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 FÉVRIER 2025**

N°2025-02-13 : NON-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN A L'ALEC-MVE (DENONCIATION DE L'ADHESION ET DE LA CONVENTION)

Le jeudi 13 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 janvier 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	BERNARD Anne	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	AÏDOUDI Salem	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
COLLET Marie-Madeleine	ARNAUD Philippe	RENAULT Bernadette
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
CHASSAIN Clément	HAMZA Ali	CARCREFF Corinne
GUIMARAES Odette	LEROUX Pierre-Olivier	

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250225-2025-02-13-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

Sur proposition de M. BEREZIN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et suivants,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

Vu la délibération n° 2022-12-12 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant sur l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Association « Maîtrisez votre énergie » (ALEC MVE),

Vu la délibération n° 2023-06-11 du Conseil municipal du 8 juin 2023 portant sur la signature de la convention-cadre entre la Ville de Livry-Gargan et l'ALEC MVE,

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 5 février 2025 ;

Considérant la décision de l'EPT Grand Paris Grand Est de mettre fin à son adhésion à l'ALEC MVE,

Considérant la mise en place d'un service public pour la rénovation de l'habitat (SPRH) à compter de janvier 2025,

Considérant la nécessité d'accompagner le plus grand nombre de ménages et de copropriétés en précarité énergétique,

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MANTEL Serge

MAUROBET Catherine

MONIER Annick

CARRATALA Henri

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

COLLET Marie-Madeleine

BERTHE Éloïse

HAMZA Ali

ATTARD Gérard

MOULINAT-KERGOAT Hélène

MAKHLOUF Dounia

LAFARGUE Jean-Claude

KOUCHEM Yacine

BERNARD Anne

AÏDOUDI Salem

FOURNIER Marine

ARNAUD Philippe

BARATTA Jean-Pierre

GUIMARAES Odette

BEREZIN Serge

BORDES Roselyne

AOUATI Kheireddine

CARCRESS Corinne

DJABALI Sara

DI IORIO Rina

CHASSAIN Clément

HODÉ Laurence

RENAULT Bernadette

ROSSINI Christel

Actuel par M. Berezin Pierre-Olivier
093-219300464-20250225-2025-02-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe

- 4 abstentions :

TRILLAUD Laurent	JOLY Nathalie
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

- Article 1 : Dénonce l'adhésion et la convention signée avec l'ALEC MVE.
Article 2 : Autorise le Maire à signer le courrier informant l'Alec-MVE du non-renouvellement de l'adhésion par la Ville de Livry-Gargan, ainsi que la convention partenariale et tout document afférent.
- Annexe 1 : Courrier adressé à la Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE ;
Annexe 2 : Courrier de fin d'adhésion de la Ville de Livry-Gargan.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 13 février 2025.

74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



Date de publication : 27.02.2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250225-2025-02-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Madame ALPHONSE Mireille
Présidente du Conseil d'Administration
de l'Agence Locale de l'Énergie et du
Climat MVE
35-37 avenue de la Résistance
93100 MONTREUIL

Livry-Gargan, le

Direction du Développement Territorial
Service Communal d'Hygiène et de Santé
Affaire suivie par Christine DUFRECHOU
Courriel : schs@livry-gargan.fr
Tél: 01.43.30.87.63.

LRAR : 1A 215 337 1067 9

Objet : Fin de l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'ALEC MVE

Madame la Présidente,

Je vous informe de mon intention de mettre fin à notre adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien ALEC MVE et donc de sortir du collège des membres de droit, comme le prévoient les statuts de l'association.

En effet, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est va lancer, dans le cadre de son Pacte Territorial, la mise en œuvre du futur service public de la rénovation de l'Habitat (SPRH).

Notre collaboration a permis d'amorcer les politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique et de travailler sur des projets tels que le Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire (PREP).

Convaincu que nous partageons les mêmes ambitions pour un service public de qualité, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées. *et les plus cordiales.*

71
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr
Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

00 - F 01 43 30 38 43
Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250225-2025-02-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025